



DÉPLOIEMENT DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

APPEL A CANDIDATURES

CAPITAINE ET ADJOINT AU CAPITAINE DE COMPAGNIE SNU (H et F)

Équipe d'encadrement

Après une première phase de préfiguration menée en 2019 dans treize départements pilotes, le dispositif devait s'étendre en 2020 à l'ensemble des départements de métropole et d'outre-mer. La crise sanitaire a empêché ce déploiement et cette deuxième phase de préfiguration se déroulera cette année 2021 et concernera environ 25 000 jeunes au niveau national.

Plus d'informations sur : www.snu.gouv.fr

Afin d'encadrer 200 à 250 mineurs qui seront accueillis du 21 juin au 2 juillet 2021 dans l'Orne à Alençon, les services de l'État recherchent des hommes et des femmes pour occuper la fonction de capitaine de compagnie et adjoint au capitaine de compagnie.

Profil :

- âgé de 25 ans et plus ;
- titulaire du BAFD, d'un brevet d'état ou équivalence dans l'armée ou l'éducation nationale ;
- expérience confirmée dans l'encadrement d'un public adolescent.

Date et prise de fonction : 7 juin 2021 (formation / préparation + séjour + évaluation)

- Disponible du 7 juin au 6 juillet 2021 (en hébergement 24/24 h dans l'Orne, à Alençon). (7 au 11 juin : formation ; 14 au 18 juin : préparation des séjours ; 20 juin au 2 juillet : séjour de cohésion ; 5 au 6 juillet : évaluation). C'est-à-dire un Contrat d'Engagement Educatif (CEE) de 29 jours (4 de repos compensateur).

La participation aux journées de formation sera rémunérée.

Mission : Chaque compagnie est composée de 5 maisonnées (chacune étant constituée d'une dizaine jeunes âgés de 15/16 ans et encadrée par un tuteur). L'encadrement des compagnies est assuré par un binôme de cadres expérimentés. On distingue un capitaine de compagnie, chargé du dialogue avec l'équipe de direction et de l'animation de la compagnie, et un adjoint. Ce binôme est responsable de l'encadrement de la vie courante de la compagnie. Il dirige l'action des tuteurs et résout les éventuelles difficultés rencontrées par la compagnie, notamment disciplinaires.

Rémunération : sur la base d'un CEE (contrat d'engagement éducatif) : montant journalier net + congés payés 10 % = 73 €. L'hébergement et la restauration est pris en charge.

Remarque : Chaque candidature fera l'objet d'un contrôle d'honorabilité conformément aux dispositions du code de procédures pénales.

**Merci d'adresser vos candidatures (CV et lettre de motivation)
jusqu'au 15 mars 2021 inclus, par courriel, à l'adresse suivante :**
sdjes-61-snu@ac-normandie.fr